



PROGRAMME ANNUEL DE GESTION DE LA VÉGÉTATION

Chaque année, le CN est tenu de contrôler la végétation sur ses emprises. La gestion de la végétation contribue à diminuer les risques d'incendies et à améliorer l'efficacité des inspections le long de la voie. Le programme de désherbage n'est pas mis en œuvre pour des raisons esthétiques.

Afin d'assurer la sécurité de l'exploitation ferroviaire, le CN effectuera son programme annuel de désherbage le long de ses voies au Québec. Un professionnel accrédité (Davey Tree Expert Company of Canada, Ltd., 1 800 465-6367) appliquera des herbicides sur les voies et autour de celles-ci (principalement le long de la zone de ballast/gravillonnée de 24 pieds). Toutes les distances de retrait concernant l'épandage des produits – notamment à proximité des habitations, des milieux aquatiques et des sites municipaux d'approvisionnement en eau – seront respectées.

Le CN utilise uniquement des herbicides qui sont approuvés pour l'utilisation au Canada et dans la province où ils seront appliqués.

Le programme devrait se dérouler d'avril à octobre 2026.

Le corridor ferroviaire du CN est une propriété privée dont l'accès au public (en dehors des endroits prévus à cet effet) ainsi que toute activité, incluant la cueillette de végétaux, y sont strictement interdits en tout temps, et ce, en conformité avec la Loi sur la sécurité ferroviaire de Transports Canada.

Consultez le site www.cn.ca/vegetationfr pour plus de renseignements, ou communiquez avec la ligne de renseignements généraux du CN, à contact@cn.ca ou au 1 888 888-5909.